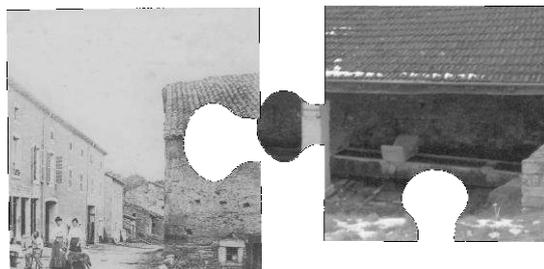


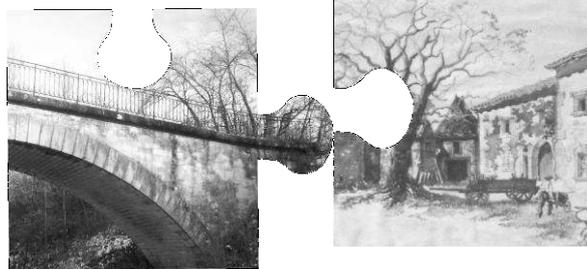
**N°17**  
**JUILLET 2017**

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agémont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97  
[dommartin-aux-bois@wanadoo.fr](mailto:dommartin-aux-bois@wanadoo.fr)

<b>LE MOT DU MAIRE</b>	Pages 3-6
<b>LES INFOS COMMUNALES</b>	
Les Fontaines	Pages 7-8
Les Cheminements piétons	Page 9
La fibre arrive ...bientôt !	Page 9
Recherche de jeunes volontaires pour devenir Porte-Drapeau	Page 11
<b>ECOLE DE GIRANCOURT</b>	
La préparation de la rentrée de septembre 2017	Page 12
Escapade de fin d'année scolaire !!!	Pages 13-14
Cérémonie de départ des CM2	Page 14
C'est les vacances aussi pour Annick	Page 15
Une année périscolaire riche	Page 16
Une très belle réussite	Page 16
<b>FORÊT COMMUNALE</b>	
Visite en forêt	Page 17
Affouages	Page 17
<b>LE FLEURISSEMENT</b>	Page 18
<b>DEVOIRS DE MÉMOIRE</b>	Pages 19-21
<b>CCAS</b>	Pages 22-23
<b>LE CLUB DE LA MIRABELLE</b>	Page 23
<b>LE COMITÉ DES FÊTES</b>	
Sortie pédestre	Page 24
Concours de pêche	Page 24
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>	Page 25
<b>ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉCOLE</b>	Page 26
<b>ASSOCIATION CHŒUR D'ARTI-SCHOW</b>	Page 27
<b>HISTOIRE LOCALE</b>	Pages 28-29
<b>A.S.G.D.C</b>	Pages 30-31
<b>BON À SAVOIR</b>	Page 31
<b>RAPPEL À LA LOI</b>	Page 32
<b>MÉMO</b>	Page 33

# Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Le 3 mars 2017, le conseil municipal approuvait les comptes administratifs et les comptes de gestion, comme présentés dans le tableau suivant :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	13 510,61 €	0,00 €		0,00 €	13 510,61 €	0,00 €
Opération de l'exercice	148 785,83 €	107 039,31 €	252 481,78 €	342 294,70 €	401 267,61 €	449 334,01 €
<b>TOTAUX</b>	<b>162 296,44 €</b>	<b>107 039,31 €</b>	<b>252 481,78 €</b>	<b>342 294,70 €</b>	<b>414 778,22 €</b>	<b>449 334,01 €</b>
Résultats de clôture	55 257,13 €			89 812,92 €		34 555,79 €
Restes à réaliser	10 246,13 €	10 177,80 €			10 246,13 €	10 177,80 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>65 503,26 €</b>	<b>10 177,80 €</b>		<b>89 812,92 €</b>	<b>10 246,13 €</b>	<b>44 733,59 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>55 325,46 €</b>			<b>89 812,92 €</b>		<b>34 487,46 €</b>
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE FORET</b>						
Résultats reportés	7 146,46 €			202 595,39 €	7 146,46 €	202 595,39 €
Opération de l'exercice	6 537,38 €	15 729,04 €	96 584,76 €	61 309,07 €	103 122,14 €	77 038,11 €
<b>TOTAUX</b>	<b>13 683,84 €</b>	<b>15 729,04 €</b>	<b>96 584,76 €</b>	<b>263 904,46 €</b>	<b>110 268,60 €</b>	<b>279 633,50 €</b>
Résultats de clôture		2 045,20 €		167 319,70 €		169 364,90 €
Restes à réaliser	5 302,29 €	0,00 €		0,00 €	5 302,29 €	0,00 €

Le 21 avril, le conseil municipal a maintenu le taux des taxes, qui avaient été rééquilibrées en avril 2013, la taxe d'habitation à 20,54%, la taxe foncière bâtie à 12,89%, la taxe foncière non-bâtie à 21,79%.

Il votait les budgets « commune et forêt » tel que présentés ci-dessous :

## BUDGET COMMUNE :

Dépenses de Fonctionnement : 347 090,48 €      Recettes de Fonctionnement : 347 090,48 €  
 Dépenses d'Investissement : 175 386,40 €      Recettes d'Investissement : 175 386,40 €

**TOTAL DÉPENSES : 522 476,88 €      TOTAL RECETTES : 522 476,88 €**

## BUDGET FORÊT :

Dépenses de Fonctionnement : 117 748,00 €      Recettes de Fonctionnement : 254 062,61 €  
 Dépenses d'Investissement : 16 102,29 €      Recettes d'Investissement : 16 102,29 €

**TOTAL DÉPENSES : 133 850,29 €      TOTAL RECETTES : 270 165,25 €**

Les participations syndicales ont été votées de la façon suivante :

- Syndicat pour l'informatisation communale dans le département des Vosges : 264,08 € pris sur le budget primitif.
- Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Dompaire : La participation de notre commune sur quatre années est établie selon le tableau ci-dessous :

Année 2014	12 € / habitant pour 440 habitants	230 € / élèves pour 18 élèves	80 € / élèves transportés	10 860,00 €
Année 2015	12 € / habitant pour 431 habitants	230 € / élèves pour 17 élèves	80 € / élèves transportés	10 442,00 €
Année 2016	10 € / habitant pour 438 habitants	190 € / élèves pour 22 élèves	80 € / élèves transportés	10 320,00 €
Année 2017	10 € / habitant pour 425 habitants	190 € / élèves pour 21 élèves	90 € / élèves transportés	10 130,00 €

Le conseil municipal a voté la prise en charge par fiscalisation.

- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, pour la gestion des services d'incendie et de secours du secteur de Dompaire : 4 300 €, soit 10 € par habitant, pris sur le budget primitif.
- Service Départemental d'Incendie et de secours : 10 164,00 € pris également sur le budget primitif.

Les subventions aux associations pour l'année 2017 ont été votées comme suit :

- ASGDC : **350,00 €**
- Prévention routière : **50,00 €**
- OCCE - Coopérative Scolaire de Girancourt : **130,00 €**
- Les Amis de l'École de Girancourt : **195,00 €**
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Harol/Dommartin-Aux-Bois : **150,00 €**
- Subvention versée au CCAS : **2 000 €**.

En ce qui concerne les dépenses, nous avons inscrit dans le budget le remplacement du fourgon, d'une débroussailleuse à dos, d'une tronçonneuse, l'achat d'un taille haie. Nous prévoyons également de remplacer la saleuse, qui n'est pas bien adaptée à notre utilisation. Concernant le bâtiment communal, nous avons prévu la construction d'un abri à sel et la réalisation des clôtures et portail.

Nous allons remplacer deux abribus, celui de Agémont centre et celui de Adoncourt rue des trois fontaines. A noter que ce dernier sera déplacé au niveau du numéro 6 rue de la Gare, pour des raisons de sécurité pour les enfants, l'arrêt du bus y sera plus facile, il sera aussi à égale distance des autres arrêts à Adoncourt.

Pour ce qui concerne les rythmes scolaires, le conseil d'école, le Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré, et les deux Conseils Municipaux de Girancourt et Dommartin aux Bois ont voté pour le retour à la semaine de quatre jours pour l'école de Girancourt. Nous ne savons pas à ce jour si cela sera applicable en septembre 2017 ou septembre 2018.

La Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire prendra la compétence « transports scolaires » à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2018.

Comme vous pourrez le lire dans un article suivant, nous avons décidé de réaliser des cheminements piétons le long d'une partie de nos rues. Ce projet est aidé par l'Etat, avec une aide pas encore annoncée. Pour bénéficier d'un financement, le revêtement doit être perméable. Ce projet a pour but de sécuriser le déplacement des piétons, en particulier les enfants qui se rendent aux arrêts de bus. Ils marchent souvent sur la chaussée pour ne pas salir les chaussures, sont souvent pas très visibles (vêtements sombres, ne portent pas les brassards fluorescents fournis par la commune), aux heures où le jour n'est pas encore levé, en particulier en hiver.

Le 23 juin 2017, le Conseil Municipal a décidé de déposer un dossier de participation à l'opération « Plantez des haies », proposée par le Conseil Départemental des Vosges et la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, avec l'appui de la Chambre Départementale d'Agriculture, la Direction Départementale des Territoires et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Elle vise aussi bien les particuliers que les exploitants agricoles, les associations ou encore les collectivités.

Le projet doit respecter les conditions suivantes :

- Localisation en zone rurale, hors enveloppe bâtie ou zone constructible,
- Longueur minimum de 100 mètres linéaires, avec la possibilité d'envisager la plantation en plusieurs tronçons sur un ou plusieurs sites distincts,
- Choix entre 2 hauteurs de haie et 3 compositions type possibles
- Mise en place d'un paillage biodégradable.

Les projets sélectionnés bénéficieront de l'aide suivante :

- Fourniture des plants,
- Fourniture de paillage biodégradable,
- Prestation de mise en place de la ou des haies.

Les endroits retenus pour cette première phase sont la parcelle B 696 à Chazy, la haie sera implantée sur les trois côtés, et au centre de la parcelle, nous planterons des arbres fruitiers que nous avons greffés avec l'association des croqueurs de pommes, dans le cadre de la sauvegarde des variétés locales. La seconde partie de haie sera implantée sur la parcelle B 680, pour compléter la haie déjà existante le long de l'ancienne voie de chemin de fer, fréquentée par des promeneurs, des VTT, et des cavaliers.

Le 14 octobre 2016, le Conseil Municipal acceptait la proposition de coupes établie par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2016 dans la forêt communale de Dommartin-Aux-Bois, de la façon suivante :

Parcelle	Groupe	Surface parcourue (ha)	Type de coupe	Volume présumé (m3)	Dévolution	Bois de chauffage aux habitants	Possibilité de contribution à un contrat d'approvisionnement
7	Amélioration	4,00	Amélioration de bois d'industrie	200,00	Néant	Oui	Non
8 a	Amélioration	4,11	Amélioration de bois d'oeuvre	211,50	Bois façonné	Non	Oui
8 b	Amélioration	0,34	Amélioration de bois d'industrie	27,20	Bois façonné	Non	Oui
8 t	Régénération	0,77	Amélioration de bois d'industrie	38,50	Bois façonné	Non	Oui
10	Régénération	6,39	Régénération indifférenciée	511,20	Bois façonné	Houppiers et petit bois	Oui
11 a	Amélioration	6,98	Amélioration de bois d'oeuvre	418,80	Bois façonné	Non	Oui
13 a	Amélioration	1,42	Amélioration de bois d'industrie	71,00	Bois façonné	Non	Oui

15	Amélioration	5,87	Amélioration de bois d'industrie	234,80	Bois façonné	Non	Oui
29	Amélioration	7,44	Amélioration de bois d'oeuvre	372,00	Bois sur pied	Non	Non

Pour la campagne d'affouages 2017/2018, les personnes intéressées devront s'inscrire **avant le 16 septembre 2017 à 12 heures**, pour un tirage fin d'année. Cette campagne d'affouages se fera par une première éclaircie de la parcelle 7, et pourra s'étendre par l'attribution de houppiers sur la parcelle 10, en fonction du nombre d'affouagistes et des volumes réalisés. Les habitants intéressés par du bois à prendre bord de route, devront s'inscrire également avant le 16 septembre 2017.

Concernant le personnel, le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour une quatrième année le contrat de Noël DAGNEAUX. Ce contrat est de nouveau aidé par l'Etat à hauteur de **70%**. Compte tenu de la charge de travail, il a été également décidé de maintenir le contrat à 24 heures par semaine.

**L'inauguration des travaux de Mairie, Salle polyvalente et bâtiment communal aura lieu le samedi 30 septembre 2017 à 10 heures 30. Les habitants de notre commune y sont cordialement invités.**

J'arrête là mon intervention, en vous souhaitant de bonnes vacances d'été.

**Patrick RAMBAUT**

# INFOS COMMUNALES

## Les Fontaines

Le débit des fontaines se réduit tous les étés. Cette année, ce constat est plus marqué à Adoncourt, fait rare, plusieurs d'entre elles se sont arrêtées. On a découvert des racines dans les entrées d'eau au captage. Elles freinaient l'alimentation et ont été retirées.

Cela n'a pas suffi à ce que toutes les fontaines coulent.



On soupçonnait une fuite un peu après le captage. Le lundi 3 juillet 2017, nous avons ouvert le sol jusqu'à la conduite et nous constaté qu'un raccord était fuyant. On a remplacé cinq mètres de conduite.

Cette fuite ne consommait pas beaucoup d'eau, la terre autour de la conduite est de la glaise, elle assurait l'étanchéité.

Les conduites d'origine sont en terre cuite, de diamètre 90 mm à l'intérieur et 130 mm à l'extérieur. Elles étaient fabriquées à Grandvillers, chez BASTIEN.

Cette réparation n'a donc pas suffi pour rétablir un débit suffisant pour alimenter toutes les fontaines.



Une autre fuite découverte rue du Rôné Saint Martin et réparée le 12 juillet 2017 a permis de rétablir l'alimentation de toutes les fontaines.

Il fallait trouver une conduite en PVC pouvant s'adapter pour réparer. Nous avons pu le faire avec du 125 mm, les colliers de jonction permettant de relier des conduites de diamètres différents.

Au captage, deux orifices d'alimentation seulement sur les six alimentent celui-ci.

Cette source, comme d'autres, est sans doute victime de l'insuffisance d'eau en réserve dans sa nappe.

Les hivers sans précipitations, le réchauffement climatique, la disparition des haies et les ruissellements contribuent sans aucun doute à cette situation.

Le 06 juillet 2017, par arrêté 286/2017 Monsieur le Préfet des Vosges limite sur l'ensemble du département l'utilisation de l'eau. Cet arrêté est affiché sur les panneaux d'informations communales ou sur le site internet de la Préfecture des Vosges à l'adresse suivante : <http://www.vosges.gouv.fr/Actualites/Alerte-secheresse-le-Prefet-des-Vosges-prend-des-mesures-de-limitations-des-usages-de-l-eau>

## Les cheminements piétons

Au mois d'Avril, Monsieur le Maire faisait part de son souhait d'équiper notre commune de « Cheminements Piétons » car la sécurité des piétons est une priorité.

Sous ce terme, se cache le principe des « trottoirs perméables », c'est-à-dire le fait de matérialiser des emplacements réservés aux piétons, parallèles aux voies publiques, mais qui ne soient pas recouverts de macadam, comme le seraient des trottoirs classiques.

La réalisation est plus facile et plus écologique, cela s'intègre mieux dans nos villages ruraux et le coût est moins élevé.

Le Conseil a prévu une première tranche au budget pour la réalisation de 3500 mètres de cheminements dans nos 3 villages et au Centre, mais dans une moindre mesure car celui-ci est déjà équipé de trottoirs classiques depuis plusieurs années.

Pour le choix des emplacements de cette 1ère tranche, c'est la sécurité des enfants qui a été privilégiée, pour l'accès aux arrêts de bus particulièrement.

Cependant, la mise en œuvre est compliquée par endroits, car il faut en profiter pour fermer les fossés et tenir compte des largeurs de voies. Les travaux devraient débuter après l'été, nous en reparlerons alors plus précisément.

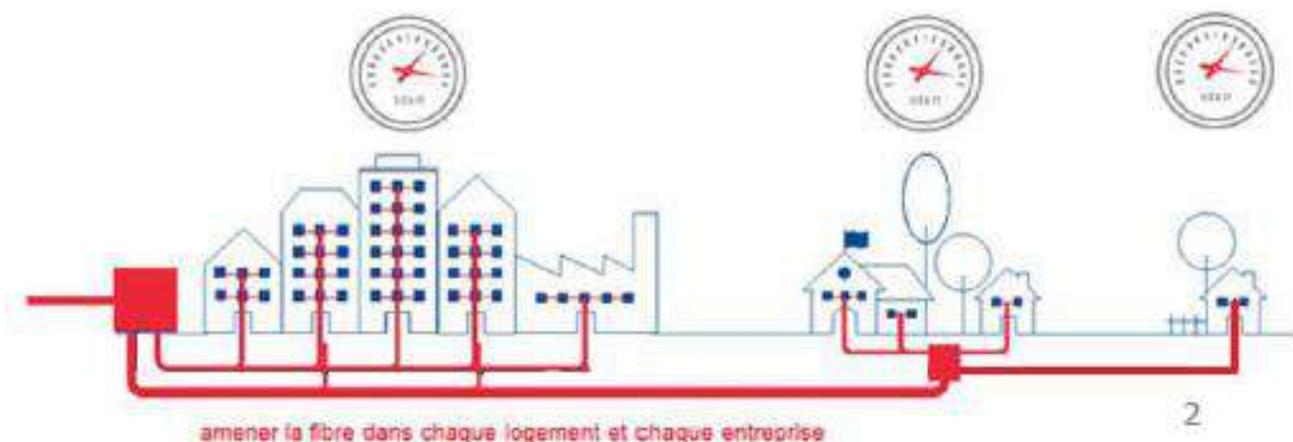
## La Fibre arrive ... bientôt !!!!!!!!!!!

En avril dernier, la région Grand Est, dans le cadre du PETR de l'Ouest des Vosges (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) a annoncé l'installation prochaine du Très Haut Débit (le THD).

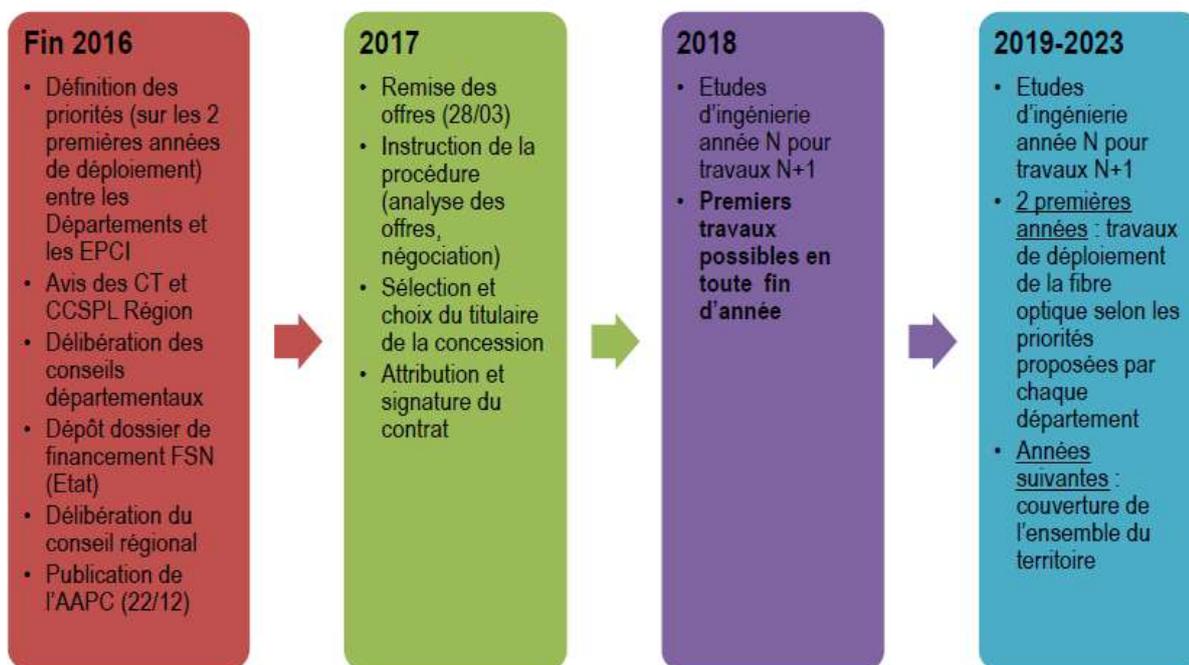


### Qu'est-ce que c'est ?

- **Débit supérieur à 30 Mbit/s** sur réseau fixe (4G en mobile) selon réglementation européenne
- **Fibre optique (FTTx) seul support stable** : ce fil de verre transparent très fin véhicule une grande quantité d'informations par signal lumineux, grâce à une large « bande passante » sans subir d'interférence ou d'atténuation selon la distance. Elle permet :
  - un débit stable
  - un usage simultané optimal
  - une connexion ininterrompue
  - une qualité d'image bien supérieure (4K et 3D)
  - des transferts instantanés



## Calendrier



DOMMARTIN AUX BOIS et HAROL font parties des communes prioritaires pour l'installation de la fibre : elles sont en effet classées dans la zone « attractivité économique » en raison de leurs entreprises pour qui le Très Haut Débit est devenu indispensable si elles veulent rester concurrentes et rentables.

## Financement

La Région préfinance à 100 %, aidée par des subventions reçues par l'Europe, l'État et les Collectivités locales. Pour notre commune, le coût n'est pas encore bien arrêté.

Cependant, pour l'habitant qui est intéressé par un raccordement, même si la participation n'est pas encore figée, elle devrait être de l'ordre d'environ 250 euros par prise.

Retrouvez la présentation du projet THD Grand Est sur : <http://numerique.grandest.fr>

## Recherche de jeunes volontaires pour devenir Porte-Drapeau

Depuis quelques années déjà, notre commune se trouve sans porte-drapeau pour rendre hommage à nos concitoyens morts pour la France.

C'est Julien Levieux qui a bien voulu endosser ce rôle, en plus des fonctions de pompier volontaire qu'il occupe déjà lors des cérémonies au Monument aux Morts.

La Municipalité souhaite mettre en place une organisation qui soit plus « officielle » en vue (notamment) de la réception prochaine des travaux de rénovation de notre Monument aux Morts et du Centenaire de la fin de la Grande-Guerre en 2018.



Nous voudrions proposer cette charge aux jeunes habitants de notre commune, comme cela se pratique de plus en plus, bien que tout concitoyen puisse le faire, à condition d'y être autorisé par le Maire.

Nous recherchons donc un ou plusieurs jeunes gens, garçon et fille, pour porter bénévolement le drapeau de notre commune lors des cérémonies d'hommages aux soldats qui se déroulent devant le Monument aux Morts à Dommartin (8 mai et 11 novembre) et (plus rarement) lors des cérémonies religieuses à l'Eglise.

Les conditions pour être candidat sont (critères officiels) :

- Être âgé de 13 ans et plus
- Être d'une grandeur suffisante pour que le drapeau ne touche pas le sol, car le drapeau et sa hampe sont plutôt grands et lourds, comme vous le voyez sur la photo-exemple ci-dessus
- Être intéressé par cette fonction et avoir eu un de ses aïeux impliqué dans un conflit armé.
- Être honnête et de bonne moralité
- Être sérieux, de façon à pouvoir respecter un certain protocole imposé par les cérémonies officielles

Si vous êtes intéressé, merci de le faire savoir avant la fin Août au 06.38.05.61.02 (portable du 1ER adjoint) ou la mairie pour proposer votre candidature. Une réunion sera ensuite organisée avec les candidats, un représentant d'une Association d'Anciens Combattants et des élus de notre commune.

Nous comptons sur vous !

# ECOLE DE GIRANCOURT

Voici les nouvelles du RPIC (Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré Dommartin - Girancourt):

## La préparation de la rentrée de septembre 2017

### Effectifs et répartitions

Six classes réparties ainsi :

Classe	Effectif		Dont enfants de Dommartin :
PS (petite section) et MS (moyenne section)	18 6	soit 24 élèves	10
MS (moyenne section) et GS (grande section)	11 11	soit 22 élèves	5
CP CE1	15 6	soit 21 élèves	2
CE 1 CE 2	6 12	soit 18 élèves	9
CE 2 CM 1	11 10	soit 21 élèves	3
CM 2		soit 25 élèves	7
Soit un total		de 131 élèves	36 élèves

### La semaine de 4 jours

Le Décret modifiant les rythmes scolaires et permettant un retour à la semaine de 4 jours dans les écoles maternelles et primaires est paru au Journal Officiel le 28/06/17, donnant aux communes le choix de revenir ou pas à 8 demi-journées d'enseignement, soit 4 jours, sans école le mercredi.

Au RPIC de Girancourt, le Conseil d'Ecole, réuni le 09/06/2017, a voté majoritairement le retour à la semaine de 4 jours. Restait à résoudre le problème des transports scolaires pour permettre l'application dès la prochaine rentrée, comme demandé. Les 2 Municipalités (Girancourt et Dommartin aux Bois) se sont prononcées pour et c'était également le souhait des parents, avec une coupure le mercredi. Par contre, les enseignants soulignent que les 5 demi-journées du matin sont favorables aux apprentissages et permettent de délester les après-midis.

Nous venons juste d'apprendre que, après maintes démarches de la part des Maires, la mise en œuvre à partir de Septembre 2017 a été acceptée par la Région et l'Education Nationale avec les horaires de classe suivants : de 8H45-12H00 / 13H30- 16H15.

## Escapade de fin d'année scolaire!!!

C'est sous un grand soleil que s'est déroulée la dernière sortie scolaire des CM2 / CM1, et cette année Mme NOBILLOT avait choisi comme terrain de pique-nique l'aire de jeux de Dommartin aux bois.

Une idée qui a ravi tous les élèves, parents et enseignants. Il est vrai que l'espace ombragé, nous a fait énormément de bien, car pour y arriver il a fallu longer le canal, puis atteindre et traverser Agémont, où nous avons fait une petite halte vers de magnifiques chevaux ... à l'ombre !!!



Puis nous avons rejoint Dommartin pour se remplir le ventre !!!



Après le repas terminé nous sommes repartis en direction de Girancourt via l'ancienne voie ferrée, où nous avons apprécié la petite pause boisson sous le pont de « BLÛMONT ».



Une fois reposés et hydratés nous avons terminé notre escapade, de 11 kms, dans la cour de l'école à l'abri du soleil bien allongés dans l'herbe pour les plus épuisés.

Ce fut une bien belle journée malgré la chaleur. Merci aux enfants pour leur courage, merci aux enseignants pour le parcours, merci à Patrick pour l'accueil à Dommartin, sans oublier de remercier Olivier pour sa visite surprise qui a fait un grand bien à tous ... il avait des glaces !!!!

## **Cérémonie de départ des CM2**

Le vendredi 07 juillet, les CM2 quittaient le RPIC de Girancourt pour rentrer en septembre au collège. A cette occasion les deux communes se sont associées aux Amis de l'Ecole pour leur offrir un chèque cadeau de 20 € chez Cultura.

Nous leur souhaitons bonne réussite pour leurs poursuites d'études.



## **C'est les vacances aussi pour Annick !!!**

C'était aussi l'occasion pour les enfants de dire au revoir à Annick. En effet, c'était sa dernière année au RPIC. Annick a débuté à l'école d'Agémont en 1986, en étant l'aide de l'instituteur.

Après la fermeture d'Agémont, elle a été embauchée à l'École de Girancourt en tant qu'aide maternelle auprès des enfants. C'est une longue et belle carrière au service des enfants qu'elle adore et qui le lui rendent bien !



Ne vous inquiétez pas, il se pourrait bien qu'Annick continue ses activités pour la commune de Dommartin et nous la reverrons encore !

## **Une année périscolaire riche**

Voici quelques exemples d'activités proposées, après la journée de classe pour les enfants qui fréquentent la garderie.



## **Une belle réussite**

Nous avons été informés par sa famille du très bon résultat d'une de nos jeunes dommartinoises à l'examen du baccalauréat. En effet, Floriane LAURENT, d'Agémont, a brillamment décroché la mention la plus haute, c'est-à-dire le « TRÈS BIEN » au BAC de la série S (sciences) qu'elle préparait à EPINAL. Elle a donc obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 16 sur 20. Qu'elle reçoive ici l'expression de nos plus sincères félicitations pour cette remarquable prestation. Nous adressons aussi nos compliments aux autres lauréats de notre commune, pour le Bac et le Brevet, avec mention ou sans mention et nous souhaitons à tous une bonne continuation dans leurs études .... après les vacances bien sûr !!!

Nous profitons de cet événement pour vous rappeler que nous pouvons faire passer des informations dans ce bulletin communal, après concertation avec la commission communication.

# FORET COMMUNALE

## Visite en Forêt

C'est le samedi 13 mai qu'a eu lieu la visite en forêt pour les conseillers disponibles accompagnés de Monsieur Leclere Marc, agent ONF. Rendez-vous était donné à 9h30 au lieu-dit "Les Trois Sapins " à Girancourt.

Nous avons d'abord arpenté la parcelle 13 afin de rejoindre par la Tranchée des Dames, la parcelle 7 qui sera distribuée l'hiver prochain en lot de nettoyage, pour rejoindre la parcelle 12 exploitée en affouages l'hiver dernier.



Cette visite est l'occasion de vérifier la bonne tenue de nos forêts, constater les quelques dégâts dus au gel de ce printemps, observer au passage cet arbre pratiquement mort mais dans lequel un Pic Vert a creusé une cavité de nidification... et aussi de profiter pleinement des explications toujours très enrichissantes de M. Leclere qui nous fait partager sa passion de la nature.

Grand Merci à lui de nous avoir consacré un samedi matin.

## Affouages

La saison 2017 est terminée pour les affouages, la commission Forêt a effectué le cubage des 36 lots. Reste maintenant aux affouagistes de profiter de la période de sec pour sortir leur bois. Deux vols de bois dans deux lots différents, non encore cubés, sont à déplorer. Suite à ces incivilités, le conseil municipal a décidé d'acheter un appareil photo pour assurer une surveillance.

Pour la saison 2017-2018 c'est la parcelle 10 qui sera distribuée en coupe affouagère, seules les personnes qui se porteront acquéreur d'un lot de nettoyage (parcelle 7 Chemin des Dames) se verront attribuer un lot d'affouages.

**RAPPEL : Toute personne intéressée est priée de s'inscrire pour le samedi 16 SEPTEMBRE 2017 au plus tard.**

# LE FLEURISSEMENT

MAYA, l'abeille de la commune de Dommartin Aux Bois attendait ce moment avec impatience!!! Elle avait déjà prévenu ses amies de Adoncourt, Agémont et Barbonfoing « le fleurissement aura lieu le 20 mai, hum !! Quel bonheur nous allons pouvoir butiner à souhait, préparez-vous mes Amies. J'ai même ouï dire que les Jachères étaient déjà en place ... »



Et le matin du 20 mai, Maya s'affaire à surveiller les bénévoles, les employés communaux et les conseillers, tous à pied d'oeuvre afin d'apporter à la commune l'embellissement tant attendu et bien sûr le pollen nécessaire à leur survie.

Comme les années passées c'est une multitude de variétés, Lobularias, Agératums, Surfinias, Géraniums, Gazanias... et tout naturellement une multitude de couleurs qui prennent place dans les massifs et les jardinières !!

Vers midi, Maya donne le signal « les bénévoles ont terminé allons repérer nos futurs festins, savent-ils que le miel polyfloral ou, miel à tout faire, que nous produirons est excellent pour les maux de gorges, les problèmes digestifs, les troubles du sommeil, la cicatrisation... en tout cas merci à eux ».

Rappelons que chaque année les abeilles sont en danger, le Varroa (acarien), le Frelon asiatique, les pesticides, les problèmes de nourriture... font que des colonies entières disparaissent.

À notre manière aidons-LES à survivre!!!!



Un grand merci aux Bénévoles, aux Employés communaux et aux conseillers présents.

Merci aussi à l'Amicale des Chasseurs et à M. Claude Villière pour les jachères et les plantes vivaces

# DEVOIR DE MÉMOIRE

La collectivité

**DEVOIR DE MEMOIRE**



En ces années de célébration du centenaire de la Grande Guerre, nous continuons notre rubrique « Devoir de Mémoire » commencée en 2014. Cette page vous est ouverte, si vous voulez évoquer la mémoire d'un aïeul ou d'une connaissance qui a subi cette période. Il suffit pour cela de vous faire connaître en mairie et nous prendrons contact avec vous. Nous nous proposons même de venir écouter votre histoire et de la mettre ensuite sur papier, pour que ce ne soit pas le côté « rédaction » qui vous arrête.

Raconter l'histoire d'un soldat Mort pour la France ou bien faire partager le retour à la vie d'un poilu, c'est une façon de lui rendre hommage, sans prétention et en toute simplicité.

Nous attendons vos témoignages.

Dans le n° 16 de la Vie de la commune, nous avons relaté la première partie de la captivité de Georges Ruer en Allemagne, lors de la première guerre mondiale. Nous poursuivons aujourd'hui son récit.

\*\*\*\*\*

Le 24 février 1915, Georges Ruer quitte le camp de Güstrow. « Nous autres soldats, nous quittons le camp de Güstrow pour une nouvelle destination. Partis à 6 heures du matin, nous arrivons au camp de Jarplund à 7 heures du soir. La première impression est bonne car le commandant est un bon vieux de 1870 et il ne nous est pas hostile pas plus que les gardiens et nous sommes très contents. Mais arrivent les travaux de défrichage qui ne nous nourrissent guère car la nourriture n'est pas très abondante et le froid est très dur. »

La faim, c'est le mal qui va désormais tenailler les hommes. « Au bout de 8 jours écrit Georges Ruer, nous ne touchons qu'une petite tartine de pain par jour et le matin nous mangeons de la soupe au son et des pommes de terre. Nous mourrons de faim et il n'est pas rare de voir des hommes voler des pommes de terre et ensuite manger les épluchures. » Et Georges Ruer de décrire des prisonniers russes dévorant des têtes de harengs crus avec les arêtes et récupérant le pain pourri jeté aux abords du camp. « Pour couronner cette triste vie, le climat est également très froid dans la région et le vent souffle presque toujours en tempête car nous sommes à proximité de la mer. » Et d'ajouter que plusieurs hommes sont morts de privations dans ce camp.



Les conditions de travail ne sont pas plus reluisantes. Si à compter de la première semaine de mai les prisonniers touchent une petite rémunération, les horaires deviennent inhumains. Tout d'abord le temps de labeur journalier est fixé à une demi-journée, puis à 6 heures, ensuite 8, 10 et enfin 12 heures. « Mais on en fait le moins possible » dit Georges Ruer, ce qui aiguise la vindicte des gardiens.

### Départ pour le camp d'Anderzobbbhais

Le 15 juillet, Georges Ruer et ses compagnons quittent Jarplund pour le camp d'Anderzobbbhais. A l'issue d'une marche de 15 kilomètres, ils atteignent leur nouvelle destination, trempés, la pluie étant tombée tout au long du trajet. D'emblée l'impression est mauvaise : le camp est malpropre, la nourriture immangeable. Mais pour le travail, les conditions sont adoucies. « Nous ne sommes pas trop mal car les gardiens ne sont pas trop sauvages et l'on fait presque ce que l'on veut. Mais nous ne restons pas longtemps dans ce camp. Nous repartons le 11 août 1915 pour une autre direction. »

### Hollebüll

« Nous prenons le train à Eggebeck et après une heure de trajet nous parvenons à Hollebüll, dans un petit camp qui compte 400 hommes mais qui est très bien gardé car nous ne sommes pas très loin du Danemark. Plusieurs russes et français se sont évadés, mais 7 d'entre eux ont déjà été repris. Nous sommes très contents de la propreté du camp, mais pour le travail, point. Le commandant est un alcoolique, ivre presque journellement, qui ne nous laisse jamais tranquilles. » Et Georges Ruer de conter les vexations imposées par un énergumène qui, sous l'emprise de l'alcool tient à peine debout.

Et voici l'hiver, « dans ce vilain pays en plein nord, sur le bord de la mer où le climat est très froid. Heureusement que l'on nous a distribué à chacun 2 couvertures supplémentaires pour la nuit et un peu de charbon pour se chauffer et faire un peu de cuisine car ce que l'on nous donne chaque jour devient de plus en plus dégoûtant et c'est tout juste si on peut l'avalier. »

... Le 31 octobre nous allons à la messe à l'église d'Hollebüll. Le lendemain, jour de la Toussaint, nous avons repos, mais ce n'est pas sans avoir murmuré, car en Allemagne, pays protestant, on ne connaît pas les fêtes catholiques. On voit les cultivateurs à la charrue toute la journée. »

Première semaine de novembre, changement de commandant et de gardiens qui sont assez affables et honnêtes. La soupe est bien meilleure. Pourvu que ça continue...

L'embellie est de courte durée car le 29 novembre, nouvelle affectation. Georges Ruer et ses compagnons partent pour le camp de Suder-Zollhau. Ils y sont rejoints par 400 russes toujours aussi affamés et qui sont heureux de manger ce que laissent les français. Pluie, neige deviennent le lot quotidien des prisonniers et chacun tente de trouver un prétexte pour ne pas aller au travail, maladie, mauvaises chaussures, mais celui qui est débusqué est bon pour la prison et 2 à 3 jours de mise au pain et à l'eau. *« Il ne fait pas bon être malade car ce sont toujours les mêmes remèdes pour n'importe quelle maladie. J'ai vu bien des malades mourir suite aux soins d'un infirmier qui n'y connaissait rien. C'est ainsi qu'un de mes camarades du 104<sup>e</sup> d'infanterie est mort le 30 octobre de l'appendicite. Un infirmier russe ignorant de la maladie, lui fit prendre une purge de je ne sais quoi, si bien que le lendemain le malheureux était décédé. »*

### **Ostertep et les fermes de Negeubottel**

*« Nous continuons notre vie errante. Aujourd'hui, 11 janvier 1916, nous quittons le camp de Suder-Zollhau pour celui d'Ostertep. La faim, toujours. Ce que nous mangeons, les cochons n'en voudraient pas... Le 1<sup>er</sup> mars, nous partons travailler dans des fermes de la contrée de Negeubottel... Triste vie, pas moyen de se faire comprendre... Pour le moment je travaille en agriculture chez un nommé Henri Cevs. Le boulot m'a semblé dur car voila 20 mois que je n'ai pas fait grand-chose, juste pour tuer le temps. Et le cafard est très dur à faire passer. Enfin, le patron n'est pas encore trop dur et avec un peu de patience, je parviendrai peut-être à m'y faire. Ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'ils me disent toujours que la France est fichue. »*

Georges Ruer s'accroche toutefois aux 5 autres camarades qui travaillent sur le secteur. Ils peuvent se voir tous les jours mais sont sous la surveillance d'un gardien. De plus du fil de fer a été posé devant les fenêtres de leurs chambres de crainte d'une évasion. Malheureusement, la frontière danoise est trop éloignée, sinon ils auraient déjà pris la poudre d'escampette. Cependant Georges Ruer reconnaît que sa chambre n'est en rien semblable à celle de n'importe quel camp et qu'il mange comme le patron.

Le 25 avril 1916, jour de Pâques, la fête est triste, mais les prisonniers peuvent se promener en dehors du village dans un rayon de 2 kilomètres. Les gardiens ont changé et à présent c'est un habitant du village, *« une vraie brute, le boche tout pur. »*

Le 14 juillet 1916, c'est la grande fête pour les prisonniers français. Tous se sont entendus pour ne pas travailler, au grand dam de leurs employeurs. *« Quand donc viendra la délivrance ? Que l'on retrouve notre liberté, nos parents, nos amis ; c'est la pensée de tous et le cri du jour est : on les aura. »*

C'est en 1919 que Georges Ruer retrouvera la liberté. Il ne nous conte rien de sa captivité durant les années 1917, 1918.

C'est le 4 janvier 1919 que nous le retrouvons à Parchin dans le nord de l'Allemagne. De là il gagne le camp de Langstehy près de Copenhague au Danemark. Le 17 janvier il embarque à Copenhague à bord du bateau allemand Batavia en direction de Brest où il débarque le 23 janvier. Ensuite, réception à la préfecture de Morlaix. A la suite de quoi c'est le départ pour Chaumont où il parvient le 28 janvier à 2 heures du matin.

**François Didelot**

# C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

## Subventions

### Activités sportives et culturelles

PISCINES		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
<b>Carte abonnement familial</b>			
	* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte d'abonnement individuel</b>			
	* semestrielle piscine / espace forme*	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* annuelle piscine / espace forme*	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte leçons de natation (10 séances)</b>		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte aquagym (10 séances)</b>		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte aquatraining (10 séances)</b>		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte 10 entrées piscine + sauna</b>		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
PATINOIRE		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
<b>Carte abonnement familial</b>			
	* 10 entrées adultes ou 20 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
	* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte abonnement familial + location de patins</b>			
	* 5 entrées adultes ou 10 entrées enfants	⇒	40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte 5 affûtages</b>		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
<b>Carte 10 locations de patins</b>		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
SPINAPARC		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
Parcours enfants		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours "Petits aventuriers"		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours découverte		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Parcours adultes		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
Carte familiale (10 cases : 1 case = 1 enfant et 2 cases = 1 adulte)		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Carte "Petits aventuriers"		⇒	40 % de la dépense réelle / carte
Parcours sportifs		⇒	40 % de la dépense réelle / entrée
BMI / Bibliothèque et Médiathèque		MONTANT SUBVENTIONNE PAR LE CCAS	
<b>Abonnement individuel</b>			
	* Enfants jusqu'à 14 ans inclus	⇒	100% de la dépense réelle / abonnement
	* Adultes	⇒	50 % de la dépense réelle / abonnement
	* Tarif réduit (jeune à partir de 15 ans, étudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP et + de 60 ans)	⇒	50 % de la dépense réelle / abonnement

### Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.



## Transports scolaires



Le CCAS accorde également une subvention pour le transport scolaire à hauteur de 50 % du coût du transport scolaire supporté par les parents de collégiens ou lycéens dommartinois.

Le remboursement se fera sur présentation de justificatifs à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre. Le montant de cette aide ne pourra pas dépasser la moitié du coût de l'achat de vignettes (pour une année scolaire) de transport scolaire organisé par le Conseil Départemental des Vosges. Ne pas oublier également de fournir un RIB

## LE CLUB DE LA MIRABELLE

Pour finir la saison, le Club de la Mirabelle a organisé une sortie le jeudi 1er juin 2017.

Le rendez-vous était donné à 8 h 15 sur le parking à Dommartin-aux-Bois.

Une quarantaine de personnes était présente pour aller visiter la Confiserie des Hautes-Vosges à PLAINFAING.

Sur place, nous avons pu suivre la fabrication des bonbons, suivi d'une dégustation. Les gourmands ont pu acheter des confiseries.

Ensuite, le bus nous a conduits au restaurant « Au Chant du Bois » au Rain Brice à Le Tholy où un copieux repas nous a été servi.

Pour clore la journée, un cinéma en 3D nous était proposé à la Maison Louis. Pendant plus d'une heure, nous avons été plongés dans l'univers de Papy Louis : la vie d'antan à la ferme et les paysages des Hautes-Vosges au fil des 4 saisons.

Retour à Dommartin vers 17 h après une belle journée bien remplie et très intéressante.



# LE COMITÉ DES FÊTES

## Activités du 1er semestre

### Sortie pédestre

Le dimanche 14 mai, le Comité des fêtes a proposé en matinée une sortie pédestre d'environ 8 kilomètres sur le circuit de la fontaine des trois soldats à Chantraine. Parcours très agréable en forêt, diversifié et quelquefois sportif, qui a permis un bon moment d'oxygénation aux 20 participants qui avaient répondu à l'invitation.

Ceux-ci ont pu ainsi côtoyer les roches et la poudrière d'Olima, en apprendre un peu plus sur les ouvrages de la place fortifiée d'Epinal avant 1914, ainsi que sur la voie ferrée de 60 qui les desservait et dont on voit encore l'emplacement à ce jour.

Il en fut de même pour le canal d'alimentation du réservoir de Bouzey dont les marcheurs ont suivi quelques centaines de mètres du parcours, entrecoupé de tunnels qui franchissent le relief accidenté de ce secteur.

Enfin ce fut la remontée vers Chantraine avec une halte devant la roche de Notre Dame des trois vallées, lieu de dévotion ancestrale à la vierge Marie.

Pas de pluie, température douce, tout était réuni pour assurer la réussite de cette sortie.

François Didelot

### Concours de pêche



Ils n'étaient que 10 inscrits à l'aube du 2 juillet pour participer au concours de pêche du Comité des fêtes sur les bords de l'étang d'Hagnécourt. De quoi rendre perplexe le président organisateur Raymond Leroy. Ils se retrouvèrent trente à l'ouverture de la première manche à 8 heures. Ainsi va la vie ; on ne se donne plus la peine de s'inscrire, rendant ainsi l'organisation problématique, et on déboule à l'improviste. Au final, tant mieux.

Ainsi adultes et enfants confondus n'ont pas

été trop mécontents de leurs prises. Des grillades étaient servies à midi permettant à chacun de reprendre des forces, avant la partie de pêche libre programmée durant l'après-midi.

Pour la suite, il est donné rendez-vous le samedi 12 août pour la fête d'Agémont à l'emplacement habituel. Un voyage est programmé à Europa Park le samedi 9 septembre, une soirée Beaujolais nouveau agrémentera la soirée du samedi 18 novembre et la fête de Saint Nicolas battra son plein à la salle polyvalente le dimanche 3 décembre.

François Didelot

**Date à retenir : le samedi 12 août 2017, tirs de feux d'artifices à Agémont vers 23h00.**



## **BIBLIOTHÈQUE**

La bibliothèque restera ouverte pendant toute la période estivale.

Les Bibliothécaires vous rappellent qu'elles peuvent déposer et reprendre des livres à votre domicile pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer.

Il suffit seulement de les appeler (03.29.30.96.51).



# ASSOCIATION LES AMIS DE L'ÉCOLE

## On ne change pas un voyage qui plaît !

Le mois de juin marque le coup d'envoi de la fin de l'année scolaire et avec elle son lot d'activités extrascolaire.

L'association des amis de l'école apporte son écot en offrant comme chaque année la traditionnelle sortie des élèves de CM<sup>2</sup>. Cela fait maintenant 3 ans que notre point de chute est le Fort Aventure de Blainville sur Madon.



A en croire les retours des futurs collégiens « c'est une super sortie ». Ce fort Boyard pour enfant de moins de 12 ans offre des épreuves à la fois ludiques, physiques et de réflexions.

Ce fut encore un grand cru au niveau de l'ambiance et à voir les sourires sur les visages et la chaleur des remerciements, nous signerons pour cette sortie l'année prochaine.

Les amis de l'école et leur travail permettent de réaliser ces animations. Cette association est très importante et a besoin de nouvelles énergies. Ainsi en tant que parents venez nous rejoindre ! L'état d'esprit et l'ambiance y sont excellents et n'offrent que de bons moments.  
Pour tout renseignement : 06 03 13 52 24.

Rappel : nous vous rappelons que les amis de l'école récupèrent toujours les vieux papiers. Le dépôt est situé rue de Xertigny à Girancourt, juste à côté de la ferme Villemin. Cette source de revenu est indispensable à notre fonctionnement. Nous comptons sur vous !

# ASSOCIATION CHŒUR D'ARTI-SCHOW

## Du théâtre sur DOMMARTIN

L'association arts scènes et toiles de fond est heureuse de vous présenter sa troupe de théâtre nouvellement implantée sur la commune de Dommartin aux bois - chœur d'arti-schow.

La troupe tient en premier lieu à remercier la commune de Dommartin pour son accueil et son écoute de ses besoins matériels ainsi que la salle de répétition mise à disposition.

Cette troupe constituée d'une bande de 9 copains joue des pièces exclusivement écrites et mises en scène par M. Georges GANDOLFI créateur de l'association. Ces pièces écrites sur mesure pour chacun des comédiens correspondent à du boulevard moderne et ne prétendent qu'à une seule chose : vous faire rire. Vous aurez l'occasion de vous en rendre compte car des représentations auront lieu les deux derniers weekends du mois d'octobre 2017 à la salle des fêtes de DOMMARTIN AUX BOIS pour la nouvelle pièce « Y a-t-il un pape dans l'avion ? ».

Renseignements au : 06 03 13 52 24.



Une troupe, ce sont des comédiens mais aussi des personnes qui gèrent le décor, les costumes, les accessoires. Qui s'occupent de la technique aussi, les lumières, le son etc... Et à ce titre l'association est en recherche de bonnes volontés. Si vous êtes intéressés, non pour jouer mais pour aider, l'association vous accueille avec plaisir. Contacter le président au 06 03 13 52 24.

A bientôt sur les planches.

Chœur d'Arti-schow

# HISTOIRE LOCALE

## Les maisons des pâtres

Il est dans le bas d'Agémont une rue appelée « Rue du Berger ». Au vu des documents d'archives, on discerne ce qui a inspiré l'auteur de cette appellation. Trois des villages de la commune disposaient d'un pâtre qui gardait les troupeaux des habitants et le Conseil municipal veillait à ce qu'il dispose d'un logement. Il se pourrait que celui d'Agémont soit le chalet occupé actuellement par les chasseurs. Mais la prudence s'impose dans cette affirmation car celle-ci n'est pas suffisamment étayée.



Toutefois, on peut livrer aux lecteurs les quelques éléments relevés aux Archives Départementales sur ces logements.

Une lettre du 6 avril 1821 adressée au Préfet des Vosges par le maire de Dommartin Dominique Villemin exprime la situation suivante : *la section d'Agémont\* dépendant de cette commune a une maison communale destinée au logement de leurs pâtres ; que cette maison se trouve incommode puisqu'elle se trouve sans avoir le four à cuire le pain et qu'il serait urgent d'y en construire un, ce que l'on ferait à peu de frais.*

*Considérant que ce hameau a des fonds assez suffisants dans la caisse communale provenant de la vente de leur quart en réserve, pour faire face à la dépense des travaux dont s'agit qui se monte à 104,80 francs, selon le devis estimatif des ouvrages à faire, pièces jointes.*

Et le 4 juin 1821, adjudication est faite pour la réalisation d'un four à cuire le pain à la maison du pâtre à Agémont, au sieur Joseph-Martin Bassot, propriétaire résidant au dit hameau, pour la somme de 100,80 francs.

Le procès-verbal est signé par D. Villemin maire

Pour **Dommartin**, c'est une lettre au préfet du 14 mai 1831 signée du maire Malglaive qui nous éclaire sur l'état du logement.

*Le maire de la commune de Dommartin aux Bois a l'honneur de représenter que la maison des pâtres du dit lieu nécessite des réparations très urgentes tant aux habitations qu'à la toiture, laquelle est tellement pourrie qu'il faut y substituer plusieurs gros bois afin d'y pouvoir poser de la tuile. Tous les planchers sont également usés, à tel point qu'il n'y en a pas qui n'exige un remplacement tout à neuf.*

Et comme une contrariété ne vient jamais seule, le maire enchaîne : *l'exposant a aussi l'honneur de vous représenter, Monsieur le Préfet, que les fontaines de la dite commune sont dans un très mauvais état, les auges ne peuvent plus tenir d'eau. Elle se perd et rentre dans les terres, de manière que ce n'est plus qu'un borbier, et malgré son indispensabilité, elle devient impraticable.*

Le 22 juillet 1831, les travaux sont adjugés à Jean-Nicolas Joly et François Losseroy pour la somme de 820 francs.

Mais il n'est pas précisé l'emplacement de cette maison.

Plusieurs documents nous renseignent sur la maison des pâtres **d'Adoncourt**. Un mémoire dressé par Nicolas Saint Paul en date du 10 janvier 1828, établit la liste des fournitures et leurs fournisseurs pour sa construction.

Un autre mémoire de travaux établi par V. Adam, architecte à Epinal, rédigé le 28 octobre 1851, détaille la reconstruction de cette maison pour un montant de 1 679,87 frs. ramenés après rabais à 1 469,98. Une délibération du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mai 1859 expliquait : *considérant que la section d'Adoncourt ne possède qu'une chambre en très mauvais état pour le logement du pâtre de cette section, vu le plan et le devis dressé par monsieur Adam architecte à Epinal pour la construction d'une maison des pâtres, approuve le plan et devis ci-joint.*

Enfin on apprend l'emplacement de ce bâtiment par son acte de vente du 27 mars 1927 à Charles Saint Paul, manœuvre à Adoncourt, vente par la commune de Dommartin aux Bois représentée par Auguste Farinez : maison du berger, lieudit « Rue Canel » n° 1431 et le terrain attenant n° 1432, section A du plan.

\* Ancienne appellation du village

François Didelot

## TENNIS et TENNIS de TABLE

Tarifs : période du 01/04 au 31/03

Pour les habitants des 3 communes membres de l'ASGDC ainsi qu'aux communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération d'Épinal :

- 15 € pour les jeunes de moins de 18 ans et les étudiants
- 24 € pour les adultes
- 41 € pour les couples + 9 € de supplt pour les - de 18 ans
- 10 € de caution pour le badge et la clef
- Pour les extérieurs : 49 €
- Pour tous : 15 € la carte « invité »

Gratuité pour les licenciés comptant plus de 3 ans de cotisation (cette gratuité ne s'appliquera plus pour les inscriptions après le 31 mai).

Cours pour les jeunes de moins de 18 ans :

- Pack tennis et tennis de table : 20 €
- Tennis seul : 10 €
- Tennis de table seul : 15 €



Animateur DESPRES Christophe	tél : 06 86 99 04 30
Président Dominique TACHET	tél : 06 76 99 76 07
Secrétaire Nadine JAVELOT	tél : 03 29 66 87 28
Trésorier Michel PIERRE	tél : 06 70 26 93 10

## ASGDC PÉTANQUE

Le club créé en 1987 compte actuellement 24 licenciés.

Les membres sont très heureux de vous accueillir pour tirer et pointer !

La licence coûte 25 €.

Les entraînements se déroulent les vendredis soirs à partir de 20 heures et reprennent en général début mars (dès qu'il fait moins froid), au stade de Truzey.

Pour tout renseignement contacter :

Claude GRANDEMANGE, président tél : 03 29 66 88 24



## GYM VITALITÉ

La Gym Vitalité reprendra le mardi 05 septembre 2017 à la salle polyvalente de Dommartin-aux-Bois en attendant que les travaux de la salle polyvalente de Girancourt soient terminés.

Deux cours pour adultes sont proposés les mardis soirs :

- de 19h15 à 20h15 : gym d'entretien et renforcement musculaire
- de 20h30 à 21h30 : gym plus tonique, renforcement musculaire et activités variées.

Il est possible de pratiquer les deux cours à la suite.

Les deux premiers cours sont gratuits et la cotisation de 35 € pour l'année est à régler au 3<sup>ème</sup> cours.

Rentrée le 6 septembre.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Mme Anne-Marie RUER de Dommartin-aux-Bois (tél : 03 29 30 98 28)

Mme Monique CARTIGNY de Girancourt (tél : 03 29 66 84 75)

Mme Gaëlle BERNOT au 06.64.94.39.25



## FOOTBALL

Entraînement le mercredi après-midi pour tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon les catégories. Les compétitions ont lieu le week-end  
En 2014, le club a réalisé l'exploit d'atteindre le 7<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France !  
Le coût de licence et adhésion en fonction des catégories.  
Site internet : [asgdcgirancourtfoot.over-blog.com](http://asgdcgirancourtfoot.over-blog.com)

Pour tout renseignement contacter :

Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51 ou Franck MAIRE tél: 06.46.24.31.6€



## JUDO

Entraînement les mercredis : De 17h00 à 17h50 pour les débutants  
De 17h50 à 18h50 pour les confirmés  
De 18h50 à 20h00 pour les grands

À la salle polyvalente de Dommartin-aux-Bois en attendant que les travaux de la salle polyvalente de Girancourt soient terminés.

L'adhésion est trimestrielle et la licence FFJ est annuelle.

Se renseigner en fonction des catégories.

Pour tout renseignement contacter : Président : Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95



## BON À SAVOIR

### Transports scolaires : inscriptions en ligne

La Région Grand Est vous informe que la campagne d'inscription en ligne pour bénéficier du transport scolaire pour les enfants collégiens ou lycéens (nouvelle demande ou renouvellement) est active sur le site [simplicim-lorraine.eu/88](http://simplicim-lorraine.eu/88) jusqu'au 23 août 2017, mais qu'il est préférable de vous inscrire **le plus tôt possible** afin que les cartes puissent être préparées pour la rentrée de septembre.



Toute inscription effectuée à partir du 24 août 2017, sans motif valable (déménagement, inscription dans l'établissement à compter du 24 août) vous sera facturée 180 € au titre de l'application de la pénalité financière pour inscription tardive.

Pour toutes questions liées à votre inscription, vous pouvez contacter le Pôle Transports des Vosges :

- par téléphone au 03 29 38 53 40 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h
- par mail à [transports88@grandest.fr](mailto:transports88@grandest.fr)

# RAPPEL À LA LOI

## Transports scolaires :

Dans le souci de protéger nos enfants, il est rappelé qu'il est fortement recommandé de ne pas dépasser un bus à l'arrêt qui charge ou décharge les enfants. D'ailleurs, le Conseil Départemental, qui est le gestionnaire des transports, conseille à ses chauffeurs de se stationner en pleine chaussée pour empêcher le dépassement dans les zones trop étroites.

## Utilisation des désherbeurs thermiques :

Les désherbeurs thermiques sont une bonne alternative aux désherbants chimiques, c'est indéniable. Cependant, attention aux dangers de dépôts de feux. Soyez prudents lors de l'utilisation, surtout par temps sec et surveillez votre chantier.



## Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- \* Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- \* Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- \* Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

**Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.**

# MÉMO

## HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	17h00 à 17h45	Adresse e-mail : <a href="mailto:dommartin-aux-bois@wanadoo.fr">dommartin-aux-bois@wanadoo.fr</a>
Samedi	09h00 à 12h00 <u>Semaine impaire</u>	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00 Portable du maire : 06-73-03-58-89

## HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt

<b>AGENCE POSTALE COMMUNALE</b> Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03	<b>MÉDECINS GÉNÉRALISTES</b>  Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 Mme Gaëlle VENTAJA ☎ 03 29 37 57 01 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58  Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
<b>MAISON DE SERVICES AU PUBLIC</b> Lundi - Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 Mercredi - Jeudi : 8h30-12h00 Vendredi : 13h30-17h00 Tél. : 03 29 36 15 47 Mail : <a href="mailto:jnfrancois@pays-epinal.fr">jnfrancois@pays-epinal.fr</a>	<b>INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT</b>  Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous
<b>MASSEURS-KINESITHERAPEUTES</b> M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Mme Céline LHUILLIER ☎ 03 29 36 63 35 Mme Gwendoline MICHEL ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous	<b>NUTRITIONNISTE</b>  Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83 Sur rendez-vous
<b>ORTHOPHONISTE</b> Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43 Sur rendez vous	<b>PHARMACIEN</b>  Pharmacie MULLER ☎ 03 29 66 82 88
<b>PSYCHOLOGUE</b> Mme Virginie LAPORTE ☎ 06 17 51 73 49 Sur rendez-vous	<b>DENTISTE</b>  M. Xavier HANNART ☎ 06 29 39 23 26 Sur rendez-vous
<b>OSTEOPATHE</b> Mme Léa PRUNIER ☎ 03 29 34 16 11 Sur rendez-vous	

## Dates à retenir :



**Feux d'artifices** : le samedi 12 août 2017 à Agémont vers 23h00.



**Fermeture du secrétariat de mairie** : le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 24 juillet au 06 août 2017 inclus pour cause de congés annuels de la secrétaire. En cas de nécessité, appeler le Maire au 06.73.03.58.89 ou au 03.29.30.96.51 ou les Adjoints.



**Inauguration des travaux mairie, salle polyvalente et bâtiment communal** : le samedi 30 septembre 2017 à 10h30.



**Mini salon des Artistes et Artisans amateurs** : le dimanche 15 octobre 2017 à partir de 10h00 à la salle polyvalente.



**Repas annuel du CCAS** : le traditionnel « Repas des Aînés » est prévu le 26 novembre 2017, organisé par le CCAS.



### Spectacles à venir :

« Y a-t-il un pape dans l'avion ? » de la troupe de théâtre Arti-Schow les samedis 21 et 28 octobre 2017 à 20h00 et les dimanches 22 et 29 octobre 2017 à 15h00.

La troupe de théâtre Les gens du coin présente  
**GOD SAVE LE MAIRE**

Pièce écrite par Claude HUSSON

**Le 7 octobre à 20h30 à la salle de DOMMARTIN AUX BOIS**

**THEME** : « M le Maire, il faut sauver l'usine ! » On ne parle plus que de la fermeture de l'usine, il en va de la survie de la ville et de la réélection du maire. Pour le maire, c'est un casse-tête, entre la presse, les commerçants, les syndicats, les associations, l'opposition, et même sa femme...c'est chaud, voire tendu...Chacun y va de son idée, de sa revendication. Et si l'idée c'était de faire le show, un spectacle dans lequel ces messieurs seraient prêts à payer de leur personne ...ou pas !!

**TARIFS** : 6€ pour les adultes, 3 € pour les moins de 12 ans

Réservation auprès de Mme Sellier au 06.10.59.16.72

Les bénéfices seront intégralement reversés à l'association : RIRE MEDECIN DE NANCY



Association qui permet à des clowns formés, d'intervenir en duo, 2 fois par semaine, auprès des enfants hospitalisés pour proposer un spectacle improvisé et personnalisé.

**Inauguration des travaux de la mairie,  
de la salle polyvalente  
et du bâtiment communal :  
la Municipalité vous invite  
le samedi 30 septembre 2017 à 10h30.  
Rendez-vous à la mairie.  
Venez nombreux !**

# Bonnes vacances !



**LA VIE DE LA COMMUNE  
JUILLET 2017 - N° 17**

Bulletin municipal d'informations semestriel

Commune de Dommartin-Aux-Bois  
3, rue Croix Didière  
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

**Directeur de publication :**

Patrick RAMBAUT  
Tél : 06-73-03-58-89

**Comité de rédaction :**

DIDELOT Ghyslaine, Catherine FARINEZ,  
Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

**Mise en page :** FINOT Cindy

Imprimé par nos soins

**Tirage :** 230 exemplaires

Bulletin distribué gratuitement.

**Dépôt légal :** Juillet 2017